

CSAD - Déclaration FNEC-FP FO79
Lundi 4 mars 2024



Madame la Directrice Académique,

La traduction budgétaire des déclarations du ministre Le Maire, annonçant un plan d'économie sans précédent de 10 milliards d'€ sur le dos des services publics et des personnels n'a pas tardé. Les décrets qui mettent en œuvre et déclinent ces annonces par mission, programme et dotation sont parus mercredi 21 février 2024 au BO.

Une saignée d'une ampleur inédite à l'Éducation nationale : - 692 millions !

Dans le 1er degré : - 138 millions dont - 131 millions au titre des postes;

Dans le 2nd degré : - 123 millions dont - 87 millions sur les postes .

Toute cette politique s'apparente à un véritable plan social dans l'Éducation Nationale.

D'ailleurs quelles conséquences ces choix politiques auront-ils sur la carte scolaire de notre département ?

Combien de postes supplémentaires seront supprimés ?

Allez-vous engager une nouvelle vague de fermetures de classes en juin prochain ?

Notre département risque aujourd'hui de payer un lourd tribut à cette austérité budgétaire qui s'affirme :

- 26 postes d'enseignants supprimés pour les Deux Sèvres sur les 650 à l'échelle nationale et les 82 dans notre académie.

- 68 écoles du département menacées de fermeture de classe dont 23 écoles en RPI (soit 34% des fermetures envisagées dans les zones les plus rurales !!)

Aujourd'hui, des parents d'élèves et des élus du 79 se mobilisent contre des fermetures de classes qui accentuent la désertification de nos campagnes, la disparition programmée des services publics de l'enseignement (ainsi que les autres!!) et offre un boulevard pour les établissements d'enseignement privé.

A chacune des instances départementales, les syndicats sont appelés à voter pour ou contre ces mesures de carte scolaire.

Pour **FO**, le choix est celui du refus des fermetures de classes et celui de la condamnation de cette politique qui vient inévitablement attaquer nos conditions de travail et l'accès égalitaire au service public.

Les dotations ministérielles ne permettront pas les créations de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés ou des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui sont nécessaires...

Une logique inacceptable qui conduit forcément à des situations intenable dans les écoles, les classes, les établissements spécialisés, pour nos élèves, pour les personnels !

C'est dans ce contexte marqué par une offensive sans précédent contre l'École publique que la députée macroniste Cécile Rilhac a décidé de déposer une proposition de loi « *créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire* ».

Il s'agit de mettre en place une expérimentation de 5 ans, qui aurait vocation à se généraliser après une évaluation menée par le conseil d'évaluation de l'école, visant à « donner un statut juridique aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour en faire des établissements publics locaux d'enseignement primaire. ». Et ceci alors que les enseignants se sont déjà mobilisés, il y a quelques années, contre ce projet de super établissement du 1^{er} degré. Mais E. Macron n'en a cure, n'a-t-il pas imposé sa réforme des retraites contre l'avis d'une très grande majorité de salariés ?

D'autre part, car rien ne les arrête, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique Guérini a confirmé que la valeur du point d'indice serait gelée en 2024 condamnant les fonctionnaires à une nouvelle chute de leur pouvoir d'achat, qui est évaluée à 28,5% depuis 2000. Il a également confirmé sa volonté d'organiser le salaire au mérite dans la Fonction Publique.

Rappelons, que les fonctionnaires ne perçoivent pas un salaire mais un traitement pour service fait. Il n'y a aucune notion de productivité ou rentabilité. C'est pour cela que **FO** s'opposera à toute rémunération au mérite.

FO rappelle son opposition à toutes les fausses augmentations de salaire (tel le Pacte) et revendique l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, le rattrapage des 28,5 % de perte salariale et l'attribution de 100 points d'indice en plus pour les directeurs. A ce sujet, le 19 mars 2024 sera un jour de mobilisation générale de toute la Fonction Publique pour la défense des salaires.

Rien ne nous sera épargné !

La mobilisation prend forme contre les milliers de postes supprimés, contre des milliers de classes fermées, contre les mesures du choc des savoirs qui ponctionnent les faibles moyens et créent le chaos dans les établissements, contre l'austérité salariale et le gel du point d'indice, et l'acte 2 de l'école inclusive.

Cet acte 2 qui remet en cause le droit pour les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté (23 000 notifications ne sont pas respectées selon l'aveu même de M. Attal)...

Ce projet de carte scolaire et les réformes annoncées sont très loin de satisfaire les revendications légitimes et nécessaires des personnels :

La **FNEC-FP FO79** réaffirme ses revendications :

- abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;
- abandon des évaluations d'école ;
- augmentation des quotités de décharge de direction, pas une école sans décharge hebdomadaire ;
- mise en place d'une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- ouvertures de classes demandées et annulation des fermetures ;
- création de postes à hauteur des besoins avec le recrutement de personnels sous statut pour abaisser les effectifs par classe ;
- création d'un statut, un vrai salaire pour les AESH.
- création des postes de remplaçants PE et AESH;
- abandon de l'acte 2 sur l'inclusion scolaire ;
- création de RASED, création de places en établissements spécialisés à hauteur des besoins ;
- retour à une retraite à taux plein à 60 ans.

Merci de votre attention.